



LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



Libération
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Congrès Confédéral

IMPRESSIONS

Paris, le 17 - 9 - 1931.

Le 21^e Congrès National de la C. G. T. qui s'est ouvert le 15 septembre à la salle Japy, a été une affirmation sans contestation possible de la puissance de la vieille C. G. T. 1345 délégués y représentaient 2.259 syndicats ; ces chiffres se suffisent, ils dispensent de tous commentaires, ils démontrent la progression constante des effectifs syndicaux confédérés, alors que les dissidents constatent la diminution à jet continu des adhérents de la C. G. T. U.

A l'heure où j'écris ces lignes, des mandats arrivent encore.

Les deux jours de discussion viennent de se terminer par le vote du Rapport Moral adopté par 5.131 voix représentant 1985 syndicats. Contre 124 voix représentant 42 syndicats et 101 abstentions réparties sur 31 syndicats.

Le rejet de la motion d'unité, dite motion des 22, l'a été par 4.678 voix représentant 1.887 syndicats, 70 syndicats comptant 101 voix se sont abstenus.

La discussion du Rapport Moral, celle sur la motion d'unité, ont donné lieu à des controverses vives et opiniâtres de part et d'autre, mais les orateurs, tous sans exception, ne se sont jamais départis de la correction que se doivent des adversaires de tendance soucieux de la cause, du point de vue qu'ils défendent, et cela est de bon augure, je veux espérer que cette courtoisie se poursuivra et j'ai l'impression très nette, en ce moment, que l'unité ouvrière vient de faire un grand pas sur le chemin de sa réalisation.

Nous avons enregistré la progression, peut-être lente, mais continue des effectifs confédérés et la diminution de ceux de l'organisation dissidente qui lui fait une situation difficile à cacher ; un fait qui prouve cet embarras, est la remise de leur Congrès Confédéral à une date ultérieure, alors qu'il avait été annoncé par tous les organes communistes pour ce mois-ci.

La dernière journée du Congrès a été consacrée en grande partie par la question d'unité, là encore, forte discussion, mais toujours aussi correcte, et finalement le Congrès a voté la résolution de la Commission par mandats. 2.062 syndicats pour, 5 ont voté contre et 8 se sont abstenus.

Le cadre de ce journal ne nous permet pas de nous étendre plus longuement sur les différentes questions qui ont occupé le Congrès, nous y reviendrons, pour aujourd'hui nous donnons seulement le texte de la résolution d'unité adoptée par le Congrès.

ROCHET.

La Résolution sur l'Unité

Le Congrès affirme à nouveau sa volonté de reconstituer l'unité syndicale ouvrière.

Il considère que l'union de toutes les forces d'action est plus nécessaire que jamais, au moment où le régime qui pèse sur le travail démontre son impuissance à remédier à la situation économique. Cette union ne peut se réaliser qu'au sein de la C. G. T.

Le Congrès fait appel à tous ceux qui déplorent la scission et qui considèrent que le devoir de tous les travailleurs organisés est d'y mettre fin.

Il rappelle que la règle de la démocratie syndicale, loyalement appliquée par tous les syndiqués, leur permet d'exprimer leurs conceptions à tous les degrés du mouvement syndical, et détermine ainsi la ligne de conduite à laquelle tous doivent ensuite se conformer pour l'action.

Le Congrès recommande instamment aux syndicats, aux Unions départementales et aux Fédérations nationales d'industrie de s'attacher avec plus de volonté encore à créer une atmosphère d'apaisement et de réconciliation.

Il leur demande de ne poser aucune condition à la rentrée dans le sein de la Confédération Générale du Travail et leur laisse toute latitude pour ce qui concerne l'application de leurs statuts.

Le Congrès croit devoir indiquer qu'une camaraderie constante, pratiquée par les travailleurs affiliés à la C. G. T. à l'égard des travailleurs des autres groupements syndicaux, produirait d'excellents résultats, profitables au succès des revendications de notre Confédération, et amènerait entre militants des différentes organisations syndicales l'apaisement tant désiré.

La Déclaration de L. Jouhaux faisant suite à la résolution

Il reste la résolution qui vous est présentée.

Cette résolution indique la nécessité de l'unité. Mais, dans tous les Congrès antérieurs, ainsi que dans tous les Comités nationaux, il n'a pas été question d'autre chose que d'une unité réalisée sans conditions, apportant à ceux qui rentraient, personnalités ou groupements, dans les Fédérations, dans la Confédération Générale du Travail, les mêmes garanties que

celles qui sont accordées aux organisations actuellement adhérentes.

Ce n'est pas une nouveauté, c'est notre état d'esprit. Les organisations, les personnalités, peuvent venir à l'unité, doivent venir à l'unité.

L'unité, elle se réalisera à la base. S'il y a demain, dans une commune quelconque, deux organisations de même profession qui veulent la réaliser, j'affirme qu'il n'y a pas ici une seule Fédération qui se dressera contre l'assemblée de fusion entre les deux organisations. Même si l'organisation dissidente est plus forte que l'organisation confédérée. C'est l'application des règles de la démocratie syndicale, auxquelles nous nous soumettons en toutes circonstances.

Et si, l'unité étant en partie réalisée par cette voie, les organisations syndicales confédérées, dans un an, dans un délai quelconque, réclament, dans leur majorité, de la Confédération Générale du Travail, un Congrès extraordinaire pour sanctionner la fusion, mais le bureau confédéral et la C. A. n'ont pas autorisé pour refuser ce qui est demandé par la majorité des organisations ouvrières.

Le Congrès se tiendra !

J'ajoute en terminant que ce Congrès, déterminé sous la poussée de la réalisation de l'unité pour la consacrer définitivement, sera vraiment le Congrès de la réconciliation et le Congrès de l'unité véritable.

XVIII^e CONGRÈS de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Le XVIII^e Congrès de l'U. D. des Syndicats de la Loire-Inférieure se tiendra le Dimanche 4 Octobre, à Saint-Nazaire, dans une grande salle de la Bourse du Travail, sous la présidence d'un délégué de la Confédération Générale du Travail.

La première séance sera ouverte à 9 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification des mandats.
- 2^o Rapport Moral.
- 3^o Rapport financier et de la Commission de Contrôle.
- 4^o Modification des statuts de l'U. D.
 - a) Remise de tout ou d'une partie des cotisations aux syndicats après 5 ans de versement (proposition du Syndicat des Cantonniers de la Loire-Inférieure).
 - b) Suppression de la demi-cotisation pour les syndicats.

c) Augmentation de la cotisation à l'Union Départementale.

5^o Proposition du dernier Congrès de l'U. D. concernant la création d'un périodique (Rapporteurs Jouvance et Rouaud).

6^o Salaire et Prime de Vie Chère (Rapporteur (Masson)).

7^o Décisions du dernier Congrès de la C. G. T. (Rapporteur Pénau).

8^o Action à faire en vue de voir appliquer les réformes comprises dans le programme de la C. G. T. (Rapporteur Jouvance).

9^o Elections complémentaires du Bureau, de la Commission Administrative et de la Commission de Contrôle.

10^o Questions diverses.

Candidats aux diverses fonctions de l'Union Départementale :

Secrétaire, Pénau ; Trésorier-Adjoint, Jouvance.

Commission Administrative : Jonchet, Legalo, Poiron, Rochet, Rouaud des Métaux de Couëron, candidats sortants, présentés par les Syndicats des Métaux de Nantes, de Saint-Nazaire et de Couëron, des Municipaux de Saint-Nazaire, des Cuirs et Peaux et des Menuisiers de Nantes ; Maurice Alphonse, présenté par le Syndicat des Cantonniers.

Le Congrès aura à élire cinq membres pour la C. A.

Pour la C. A. :

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

La campagne mondiale contre l'assurance-chômage

C'est une offensive de vaste envergure qui a été déchaînée, dans la grande presse mondiale, contre l'institution de l'assurance-chômage.

Dans cette harmonie de notes émanant de feuilles rédigées en langues différentes, mais d'une inspiration commune, on sent la baguette de puissants chefs d'orchestre experts dans l'art de diriger un concert en vue de la formation de « courants spontanés d'opinion » sur des buts définis.

Cela nous rajeunit un peu, car nous avons connu, à certaines époques, des campagnes semblables chaque fois qu'une réforme ouvrière était sur le point d'aboutir ; seulement, jusqu'ici, ces tirs de grosse artillerie étaient généralement dans le cadre national.

Cette fois, il en est autrement.

Des deux côtés de l'Atlantique s'élève, avec un ensemble touchant, un chœur de récriminations contre les méfaits de l'assurance-chômage. La crise anglaise a été le prétexte choisi pour le développement de cette campagne et, bien entendu, on s'est servi de la crise allemande pour appuyer les raisons invoquées.

Il s'embles bien qu'il s'agit, en l'espèce, d'un tir de barrage effectué préventivement pour empêcher l'application de l'assurance-chômage dans les pays qui sont, à l'heure actuelle, atteints ou menacés par la crise économique et qui n'ont rien voulu prévoir pour pallier à la détresse des chômeurs.

De mauvais esprits ont, paraît-il, voulu voir dans cette agression contre une œuvre élémentaire de solidarité la main de la finance internationale. Quelle erreur grossière ! s'exclament les journaux bien pensants. Est-ce que ça existe, la finance internationale ? C'est un mythe inventé par des cerveaux abusés et c'est un produit de l'imagination populaire comme le fameux mur d'argent !

Nier, à l'heure actuelle, l'action de la finance se coalisant sur le plan international chaque fois que les intérêts des gros possédants paraissent l'exiger, c'est nier l'existence du soleil... ou plutôt de la pluie !

On a beau jeu pour prétendre que les intérêts financiers, en de nombreux cas, se heurtent et, par conséquent, ne sont pas forcément solidaires ; ceci est vrai seulement pour des buts particuliers. Mais lorsqu'il s'agit d'intérêts généraux de la finance et de la grande industrie, un lien généralisé s'établit facilement, surtout lorsqu'il s'agit de rogner la part du travail au bénéfice du capital.

C'est bien, semble-t-il, toute l'explication de la puissante offensive dirigée non pas seulement contre les taux pratiqués, soit en Angleterre, soit en Allemagne, pour l'assurance-chômage, mais contre son principe même.

Avec un certain mépris de l'intelligence populaire, on a voulu faire prendre la conséquence pour la cause et travestir en quelque sorte les faits en présentant le chômage comme une cause de la crise économique, au lieu de le considérer comme la conséquence douloureuse de la surproduction aveugle à laquelle on s'est livré.

C'est jouer, d'une manière un peu lourde, avec des réalités qui, pourtant, ne se prêtent guère à cette confusion.

La crise économique persistante qui sévit sur presque tous les pays, à des degrés différents, réduit au chômage involontaire des millions d'ouvriers. Ces travailleurs n'ont d'autres moyens d'existence pour eux et leurs familles que le produit quotidien de leur labeur. Comment doivent-ils vivre et faire vivre les leurs lorsque l'usine est fermée pour un temps indéterminé et lorsque la main-d'œuvre disponible ne peut trouver son emploi nulle part ?

C'est le drame le plus angoissant de la vie ouvrière, ce chômage immérité qui vient frapper un être dont toute la vie et celle de ses proches dépendent de l'utilisation de ses forces de travail.

Est-ce que l'assurance-chômage, au même titre et mieux encore que toutes les assurances couvrant les risques de la vie sociale, n'apparaît pas comme une nécessité absolue, venant permettre à l'ouvrier et à sa famille de se défendre contre la faim, en attendant du travail ?

Il ne peut s'agir de s'installer commodément dans une crise de chômage, comme on paraît le prétendre ; les maigres allocations octroyées ne le permettraient d'ailleurs guère. Mais il faut pouvoir la supporter jusqu'à ce que l'atelier ou l'usine consente à accueillir celui qui en a été rejeté.

L'assurance-chômage a sa place marquée obligatoirement dans une société qui se prétend civilisée. Cela ne veut pas dire que cette institution nécessaire résout, à elle seule le problème social posé par un arrêt de la production.

Il faut aller à la source même du mal et elle se situe dans le désordre de l'éco-

nomie actuelle qui jette sur le marché mondial des produits ne pouvant trouver d'acquéreurs, faute de moyens d'achat suffisants. C'est d'abord dans l'organisation des rapports normaux devant exister entre producteurs et consommateurs qu'il convient de rechercher des solutions efficaces.

C'est ensuite dans une élévation constante des facultés de consommation des milieux populaires que pourront se trouver des débouchés nouveaux indispensables pour assurer une ère de prospérité économique.

En tout état de cause, il ne peut être question, actuellement, de l'assurance-chômage que pour déplorer qu'en de nombreux pays il y ait encore une telle lacune à combler dans la législation sociale. La crise économique que le monde subit en souligne davantage la nécessité et l'existence de la famille ouvrière doit être protégée contre le fléau redoutable qui s'appelle le chômage.

Francis MILLION.

Syndicalisme et Politique

Nous assistons depuis quelque temps dans notre région à une recrudescence de la campagne politique d'englober les militants syndicalistes placés à la tête des organisations syndicales. Certes, depuis toujours, les partis politiques, sans exception, ont rêvé, sinon d'accaparer les syndicats, mais tout au moins les militants.

Devant cette situation que nous ne pouvons nier, je dis : **Attention**. Sachez, camarades syndiqués, que nos organisations n'auront de force et d'autorité qu'autant qu'elles auront et disposeront de leur entière indépendance envers les partis politiques quels qu'ils soient. Le Syndicat, je ne me laisserai jamais de le dire, doit être neutre sur ce terrain. Les syndiqués sont libres de professer les idées politiques ou religieuses qui leur plaisent, ils ont le droit de les manifester sur le terrain qu'il leur plaît, mais en dehors du Syndicat.

C'est seulement en s'inspirant de cet esprit de neutralité que pourra être poursuivi la réalisation de ses buts, c'est-à-dire l'obtention des revendications professionnelles et l'avènement d'une société meilleure faite de liberté, de justice et d'humanité.

LOYER,

Secrétaire des Cuirs et Peaux.

RIPOSTES

La cause insoupçonnée

Depuis des semaines et même des mois, les augures du communisme français et du syndicalisme russifié se torturaient les méninges pour trouver la cause de la liquéfaction des groupements appelés « unitaires » alors que profondément divisés.

Maurice Thorez et Gaston Monmousseau, ces deux personnages représentatifs du vide de la doctrine bolcheviste, émettaient hypothèse sur hypothèse, sans parvenir à expliquer exactement pourquoi les adhérents des « cages à mouches » et les cotisants des syndicats radicalisés montrent des dispositions de plus en plus marquées « à désertir la lutte ».

Fort heureusement, une bouche vient de s'ouvrir, celle d'un brave chauffeur de taxi de la capitale.

Grâce à l'article qu'il a fait parvenir à la *Vie Ouvrière*, on sait à présent pourquoi les travailleurs désertent les organisations où sévissent les enfants de Staline.

C'est l'abus de la parole dont se rendent coupables les délégués de la C. G. T. U. et le contenu de leurs interventions qui écœurent les cochons de payants...

Il paraît que Guitton et Raynaud ont un chic particulier pour « fatiguer » les auditoires...

Et les secrétaires du syndicat unitaire des cochers-chauffeurs posséderaient également des dispositions pour « raser » les syndiqués « rouges ».

« Résultat, dit le collaborateur occasionnel mais savoureux de la *Vie Ouvrière*, les camarades désertent les réunions, quittent même le syndicat en disant partout que nous ne faisons que de la politique, que nous sommes aux ordres de Moscou, etc., etc. »

A noter que ce nouveau paysan du Danube ne s'inscrit pas en faux contre les reproches que ses amis et connaissances adressent aux dirigeants unitaires.

Sans doute parce qu'il sait combien ils sont justifiés !

Eugène MOREL.

Mise au point

Sous le titre : Les Pupilles entre les mains des cléricaux, *Le Travailleur de l'Ouest* du 25 juillet a publié la note dont nous donnons le texte ci-dessous.

Les Pupilles entre les mains des Cléricaux

Théoriquement les pupilles sont égaux. Pratiquement il faut qu'ils aillent à la messe.

Nous connaissons une famille pieuse de quatre personnes :

Le mari travaille au P. O. ; la femme au tabac.

Le mari mutilé possède une pension, la femme une autre.

Mais la dite famille a obtenu 800 francs des pupilles à l'occasion des vacances, tandis que d'autres, où il n'y a qu'un salaire, n'obtiennent jamais rien.

Veut-on d'autres précisions ?

Personnellement, j'estime être en cause dans la note ci-dessus, en ma qualité de membre de la Commission Permanente de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, et en cette qualité j'ai, non seulement le droit, mais aussi le devoir de rétablir la vérité. Il est inexact d'écrire que la Commission ait alloué à une famille 800 francs à titre de subvention de vacance ; cette somme n'est jamais atteinte au titre de subvention de vacance pour un pupille. La vérité est tout autre, la famille à laquelle fait allusion l'auteur de l'article, a obtenu à titre d'avance, de prêt, voudrait-il mieux dire, le paiement de la pension des deux pupilles, prêt que la mère des enfants rembourse en présence de la carence de son mari. Actuellement, la fille fréquente l'école primaire supérieure, elle bénéficie d'une bourse de 600 francs, ce qui est normal ; quant au garçon, il est en apprentissage sans bourse, telle est la vérité et je mets au défi l'auteur anonyme de la note du 25 juillet d'apporter la preuve du contraire.

Il se pourrait que des erreurs soient commises, mais elles sont réparées immédiatement lorsqu'elles sont démontrées, c'est d'ailleurs ce qui s'est produit tout dernièrement pour une pupille au bénéfice de laquelle, sur mon intervention, la bourse d'études de 2.000 francs, qui lui avait été supprimée, a été rétablie.

Serait-ce trop demander au correspondant du *Travailleur de l'Ouest*, auteur de la note qui nous occupe, de bien vouloir à l'avenir, puiser des renseignements à de meilleures sources ?

R. ROCHET.

NOTA. — Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation sont pris

Le zèle du Contrôleur suppléant

Nous sommes dotés depuis quelques semaines d'un contrôleur suppléant qui promet, cela se conçoit, qu'il soit comblé de joie que son rêve est réalisé, et d'avoir enfin accédé à une fonction qu'il a tant recherchée. Pour une fois, nous sommes obligés de reconnaître que notre Direction eut une grande compassion pour ce jeune aspirant en mettant un terme à cette longue attente, car celui-ci aurait eu à redouter une pénible conséquence et n'obtenir que le désagrément, avantage de postuler pour un autre lieu.

Les petites promesses belliqueuses, qu'il fit naguère, concordent avec son indiscrétion d'alors en s'insurgeant avec fougue contre ceux d'entre vous qui ont un faible pour le scaferlati. Gare à vous ! mes chers camarades, qui n'aurez sur la conscience que ce seul crime, votre caractère ne pouvant surmonter votre passion de laisser échapper quelques-unes de ces bonnes bouffées de ce bon perlot dans les sections extrêmes du Réseau, vous n'y couperez pas pour vos dix ronds. Pensez donc ! quelle infraction préjudiciable à votre patron.

Que sera-ce l'attitude de ce nouveau rongeur de primes quand sa casquette sera chamarrée telle qu'il la désire. Nous avons remarqué, hélas ! de ces extravagances de début et ces petits excès de sévérité qui n'ont eu, pour ces amateurs de peccadilles, que de se créer une atmosphère d'antipathie bien compréhensible ; nous fondons l'espoir que ce ne sera qu'une fumée. Nous osons donner ce sage conseil à ce jeune promu d'apporter un peu plus de modestie dans sa nouvelle attribution, surtout quand on songe que votre médiocrité vous a valu un petit gonflement de votre maigre bagage universitaire pour atteindre votre apogée, nous vous conseillons également de mettre un peu de bon sens dans votre vin, et si par hasard votre main se trouvait trop légère, nous nous chargerions d'y ajouter la dose complémentaire qu'il faudra.

UN FUMEUR IMPÉNITENT.

Aux Ponts et Chaussées

Le Syndicat des Inscrits Maritimes de Nantes (Section des Ponts et Chaussées) avait demandé une augmentation de salaire basée sur l'élévation du coût de la vie depuis avril 1930.

La délégation du Syndicat, accompagnée du camarade Rochet, leur secrétaire, fut reçue par M. l'Ingénieur en Chef, le 5 Septembre. Après un échange de vues et discussion sur la demande formulée par le personnel des engins de dragages des Ponts et Chaussées, M. l'Ingénieur, sans donner une réponse favorable, laissait cependant supposer qu'il ferait droit dans une certaine mesure, à la revendication.

Notre espoir ne fut pas déçu et trois jours après, M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées nous informait qu'à compter du 15 Septembre, l'indemnité de nourriture de tout le personnel des engins de dragages serait relevée de 30 francs par mois.

Certes, cette augmentation est insuffisante, elle ne correspond pas à celle du coût de la vie, néanmoins elle apportera une légère amélioration aux conditions d'existence de nos camarades.

dans différents groupements ; les représentants des syndicats ouvriers sont désignés par l'ensemble des syndicats ouvriers du département, après que ces derniers aient fait connaître à la Préfecture leur intention de participer aux dites élections.

R. R.

Chez les Charbonniers

Le Syndicat des Charbonniers et Ouvriers d'Entretien a organisé le mois dernier des réunions de quartiers avec le concours de J. U. L., afin de toucher les camarades des différentes usines de charbon.

Disons de suite que ces réunions furent très suivies, notamment à Chantenay et Roche-Maurice, et cela s'explique par l'expiration du contrat de travail qui est proche.

Rappelant les avantages acquis, grâce à l'organisation syndicale depuis 1925, le camarade Bivaud, secrétaire du syndicat, démontra avec preuve à l'appui, l'action bienfaisante du syndicat, puis les camarades Rochet et Rouaud traitèrent de l'organisation syndicale, de ses buts ; le camarade Rouaud fit un exposé des buts et avantages de la Caisse de Secours Mutuels "La Confiance", créée par le Syndicat Confédéré des Métaux de Nantes, à laquelle tous les travailleurs peuvent adhérer.

Puis, avant de lever la séance, des adhésions au syndicat furent recueillies et des délégués de chantiers et à la Commission d'étude du nouveau contrat furent désignés.

Ces réunions, en sommes, ont donné d'excellents résultats qui sont de bon augure pour le renouvellement du contrat.

L'application des Assurances Sociales chez les petits Cheminots

Le Syndicat des Cheminots de Nantes-Légé, avait organisé le dimanche 2 août, une réunion générale où la question de l'application des Assurances Sociales devait être traitée ainsi que la constitution d'une Caisse primaire. Ce fut le camarade Rouaud, secrétaire des Métallurgistes de Nantes qui, en l'absence des camarades Péneau et Rochet, représenta l'U. L. et l'U. D.

Après avoir présenté les excuses des camarades Péneau et Rochet, le camarade Bouron, le secrétaire du syndicat, donna la parole au camarade Rouaud, représentant l'Union Locale, qui fit un exposé complet de la loi sur les Assurances Sociales et s'étendit notamment sur la situation des petits Cheminots dans les Assurances Sociales ; il démontra les avantages moraux et matériels que leur apportait la loi.

Notamment au point de vue : des prestations à l'égard de leur femme et enfants, et soulignant ainsi tout l'intérêt de la loi à ce sujet, puis fit ressortir les divers avantages que leur apporte le décret à compter du 1^{er} octobre.

Il n'oublia pas de mettre les petits Cheminots en garde contre les manœuvres que n'allaient pas manquer de faire les Compagnies de services concédés en vue d'empêcher ou d'accaparer, pour leurs buts intéressés, les Caisses Primaires, sur lesquelles elles voulaient, par tous les moyens, avoir la main mise, n'ayant pu en empêcher la constitution.

Puis il fit l'historique de la position prise par la C. G. T. en regard des Assurances Sociales.

En terminant, il indiqua que l'U. D. avait constitué une Caisse Primaire "Le Travail" dans le département, laquelle compte à ce jour près de 10.000 adhérents, assurés sociaux de l'industrie privée, malgré les embûches de toutes sortes semées sur la route par les adversaires de la loi, bien que celle-ci ait toujours donné entière satisfaction à ses adhérents malades ; en conséquence, il exhorte les petits Cheminots à donner leur adhésion à la Caisse "Le Travail".

En venant, dit-il, apporter votre adhésion à la Caisse fondée et administrée par

les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire par les ouvriers, vous déjouerez les manœuvres de la Compagnie et travaillerez à l'amélioration de la loi en vue de plus de justice et d'humanité.

Quelques camarades demandant des explications complémentaires sur certains points, le camarade Rouaud répondit à la satisfaction de tous.

En résumé, bonne réunion d'informations qui ne manquera pas de porter ses fruits. **BOURON.**

La Fête de l'Orphelinat des Chemins de Fer

Le Syndicat Confédéré des Chemins de Fer de l'Etat (Section de Nantes) organise pour le **Dimanche 15 Novembre**, un **Concert-Bal** avec tombola volante au profit de l'**Orphelinat des Cheminots**, à la Bourse du Travail.

Le Syndicat des Cheminots de Nantes P. O. donnera sa fête annuelle au profit de la même œuvre le **Dimanche 6 Décembre**, également à la Bourse du Travail.

D'ores et déjà nous pouvons affirmer que les programmes de ces deux Fêtes de famille ne laisseront rien à désirer et donneront satisfaction aux plus exigeants, nous y reviendrons d'ailleurs.

Tous les camarades désireux de passer une bonne soirée retiendront ces dates, ils viendront en foule à ces Fêtes de haute solidarité pour en assurer le succès, ils apporteront leur concours à cette œuvre et manifesteront ainsi leurs sentiments humanitaires envers les petits orphelins de leurs anciens camarades de travail.

La T. S. F. à la Bourse du Travail

A l'issue du Comité Général du 5 septembre, les délégués se sont réunis dans la salle des Fêtes à l'effet d'assister à l'audition de divers appareils de T. S. F., Radio-Phono, etc.

Trois maisons étaient présentes avec leurs appareils. Après l'audition de plusieurs morceaux, la Commission à laquelle la plupart des délégués s'étaient joints, s'est réunie et à l'unanimité a décidé l'achat du Radio-Phono présenté par la Maison Pointière.

Sous peu, une soirée Educative et Récréative sera donnée, dont nous en reparlerons.

Le Coin des Tramways

Le **Concert-Bal** du Syndicat des Ouvriers et Employés des Tramways et Autobus se tiendra le **8 Novembre**, à 20 heures, à la Bourse du Travail.

Nul doute que cette soirée de famille obtienne le succès des années précédentes où danseurs et danseuses s'en donneront à cœur joie au son d'un orchestre des plus réputés de Nantes. **XX.**

Tramways et Autobus

AVIS

Nous rappelons aux camarades syndiqués que la bibliothèque syndicale fonctionne du 1^{er} juillet dernier, les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

Le mercredi, de 18 à 20 heures.

Le vendredi, de 18 à 20 heures.

Camarades, votre syndicat vous donne la possibilité de vous distraire et de vous instruire à peu de frais pendant vos heures de loisir ; nous vous invitons à profiter de cette occasion, vous aurez le plaisir de lire nos meilleurs auteurs, tel que Victor-Hugo, Emile-Zola, Anatole France, Honoré Balzac, etc. etc.

LE SYNDICAT.

Tombola de l'Education Ouvrière

LA MONTAGNE

1.063	4.419	7.989	11.517	14.138
1.265	4.432	7.996	11.524	14.559
1.312	4.452	8.136	11.530	14.636
1.329	4.495	8.147	11.552	14.700
1.368	4.502	8.149	11.575	14.720
1.434	4.637	8.200	11.699	14.727
1.774	4.646	8.210	11.726	14.722
1.804	4.677	8.217	11.727	14.739
1.814	5.011	8.229	11.733	15.016
1.906	5.017	8.235	11.787	15.037
1.959	5.083	8.247	11.857	15.130
1.973	5.107	8.537	11.858	15.184
2.195	5.151	8.749	11.864	15.190
2.222	5.314	8.928	11.934	15.197
2.231	5.431	9.090	12.183	15.351
2.271	5.573	9.120	12.211	15.564
2.282	5.622	9.145	12.219	15.871
2.547	5.663	9.159	12.272	15.909
2.610	5.693	9.211	12.278	15.911
2.694	5.728	9.284	12.306	15.993
2.760	5.809	9.329	12.630	16.503
2.813	5.867	9.417	12.664	16.565
2.877	5.906	9.439	12.805	16.728
3.016	6.690	9.514	12.868	16.739
3.027	6.330	9.628	12.870	16.755
3.054	6.488	9.935	12.961	16.795
3.046	6.539	10.029	13.027	16.854
3.113	6.761	10.091	13.132	17.016
3.125	6.775	10.161	13.359	17.188
3.313	6.860	10.427	13.389	17.268
3.438	6.947	10.444	13.424	17.270
3.469	7.324	10.475	13.555	17.339
3.624	7.549	10.561	13.595	17.514
3.797	7.557	10.564	13.709	17.632
3.939	7.631	10.860	13.710	17.687
4.038	7.676	10.965	13.726	17.804
4.209	7.716	11.018	13.834	18.220
4.251	7.727	11.038	13.843	18.339
4.323	7.747	11.294	13.931	18.547
4.326	7.781	11.331	13.960	18.971
4.405	7.949	11.433	13.967	19.545
4.414	7.975	11.437	14.044	19.994
				20.086

Comité Général

DU 21 JUILLET 1931

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Launay, assisté des camarades Seyeux et Riolland ; secrétaire de séance, le camarade Rouaud.

En ouvrant la séance, le secrétaire de l'U. L. se faisant l'interprète du C. G., adresse les sincères condoléances de l'Union locale aux familles des victimes de la catastrophe du Saint-Philibert et salue la mémoire des disparus : les camarades Maillard, secrétaire adjoint de l'U. L. ; Mesnil, secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires ; Favreau, secrétaire du Syndicat des Ouvriers Producteurs et Distributeurs d'Énergie Électrique ; Fouquet, secrétaire du syndicat des Ouvriers Jardiniers-Horticulteurs ; Thierry, trésorier du syndicat des Employés des Deux Sexes ; Alexandre, ancien directeur du Théâtre de la Jeunesse du Travail, ainsi que celle des camarades Lepouriel, directeur de l'Union des Coopérateurs ; Xavier Péneau, sous-directeur ; Guilloux, administrateur-délégué ; Bredoux Eugène.

Correspondance. — Circulaire du Peuple pour la diffusion du journal ; de l'Imprimerie Ouvrière, demandant aux syndicats de lui confier leurs travaux d'imprimés et protestant contre la légende de ses prix supérieurs à ceux des Maîtres-Imprimeurs. Lettres de syndicats divers demandant des timbres ; offres et demandes d'emplois divers.

Le C. G. ratifie la décision de la C. E. décidant de participer pour la somme de 200 francs au Meeting pacifiste organisé par la Jeunesse Républicaine et Laïque ; lettre de M. l'Inspecteur Départemental du Travail sur la généralisation de la Journée de huit heures dans toutes les pâtisseries du département ; lettres de syndicats divers demandant des salles à la Bourse du Travail pour y installer leur bureau et permanence. Le C. G. regrette de ne pouvoir donner une suite favorable pour le moment par suite du manque de salles, il donne mandat à la C. E. de la

Bourse du Travail de faire le nécessaire pour que les salles occupées présentement par les unitaires en accord avec le parti Communiste soient mises à la disposition des syndicats confédérés ne disposant d'aucune salle à la Bourse du Travail pour leur bureau ; lettres de syndicats divers présentant leurs condoléances à l'occasion de la catastrophe du 14 Juin ; des mutilés du travail demandant la salle des fêtes pour leur Concert-Bal de novembre, accepté ; de l'Union des Syndicats de la Seine, envoyant une brochure à l'usage des jeunes militants syndicalistes, le C. G. décide d'en faire venir 100. Le secrétaire fait connaître au C. G. les résultats du montant de la souscription lancée par l'U. L. pour les familles des victimes du naufrage du Saint-Philibert, dont le total des sommes remises à la Recette municipale au 15 Juillet s'élève à 41.746 fr. 50.

Le camarade Péneau donne des explications détaillées sur la circulaire du 4 Juillet concernant la propagande par les jeunes militants et la documentation qui leur sera donnée et de la nécessité de l'augmentation des cotisations syndicales. Le camarade Gauthier demande ce que sera le taux d'augmentation de la cotisation, il ajoute que le syndicat des Tramways appliquera la décision qui sera prise par le Congrès à cet effet, et appuie les déclarations du camarade Péneau ; ce dernier dit qu'il ne peut présager ce que sera l'augmentation demandée par le Bureau Confédéral, mais qu'elle portera certainement sur le timbre des Fédérations et sur le timbre des Unions départementales. Le camarade Gauthier signale un incident qui s'est produit entre lui et le secrétaire ; le secrétaire expose la cause de l'incident, finalement après intervention des camarades Péneau et Masson, l'incident est clos.

Le secrétaire parlant des Causeries-Concerts de l'hiver dit que si le C. G. décide de les continuer comme par le passé, il faudra s'entendre avec l'Union des Coopérateurs ; d'autre part, il dit qu'en raison du deuil provoqué par le naufrage du St-Philibert, l'audition des divers instruments ou appareils a été remise, il annonce qu'actuellement il y a 4 maisons qui font des propositions, elles seront prévenues de la date de cette audition et demande au C. G. de la fixer, le samedi 5 septembre est choisi.

Le camarade Gauthier s'inscrit pour prendre la parole dans les réunions sur : les Congés payés ; il demande l'appui de l'U. D. et l'U. L. pour l'organisation de la Caisse des A. S. des Tramways ; les concours demandés sont acquis d'avance déclare le camarade Péneau, et il met les camarades des Tramways en garde sur les difficultés d'administration et d'organisation de cette Caisse.

Le camarade Rouaud rappelle au C. G. la constitution de la Société de Secours Mutuels "La Confiance" par la Métallurgie, il demande aux délégués de vouloir bien faire de la propagande en vue d'amener le plus grand nombre d'adhérents à la Société, ce qui sera en même temps un moyen de propagande syndicale. Le camarade Bivaud demande s'il serait possible de faire un appel à la solidarité dans le R. S. en faveur de M^{me} V^o Moreau ; le camarade Masson demande si l'U. L. ne pourrait pas voter une certaine somme ; le camarade Rouaud voit un danger dans la proposition du camarade Masson, le secrétaire partage cette façon de voir, car, dit-il, ce serait créer un précédent qui pourrait par la suite être invoqué. Le C. G. décide de faire un appel dans le prochain n^o du Réveil Syndicaliste, les fonds seront reçus par le secrétaire de l'U. L.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire, R. ROCHET.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928
sur les Assurances Sociales
modifiée par les lois du 5 avril 1929
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont
comptés pour 10 numéros
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections
Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.619 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Morhonnière - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R. C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets Cuisine Soignée
Kermesses, Excursions, etc. Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	673.502 Francs
Sociétaires	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCNET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.